



Editorial :

Déchetterie ou déchèterie

Complicé de départager ces deux orthographe valides, mais une famille soucieuse de simplifier la langue française et le tri de nos ordures de ces ordures, nous l'écrit ainsi : **NATURE**.

Pourquoi s'astreindre d'acheter un container homologué, la placer sur le bord de la route, quand d'un jet de voiture on peut jeter ses nombreuses ordures en pleine nature ?

Huit poubelles ont été retrouvées ainsi, à quelques encablures du panneau « décharge interdite » de la route qui descend à « Gagout ». Après fouilles, rien de probant permettant d'identifier le propriétaire des poubelles n'a été trouvé ; juste un écheveau d'indices.

Devant tant d'incivilité et de mépris, nous disons :

Vive l'écheveau et à bas l'incurie.



Le 9 décembre 2017, à l'occasion du téléthon, des billets de tombola étaient proposés à la vente avec la possibilité de gagner deux repas gastronomiques au « Château de Candie », à Chambéry.

L'heureuse gagnante sur Villaroux est Nicole BERARD, que nous félicitons et lui souhaitons de profiter pleinement de ce moment de détente.

PARTICIPEZ AU GRAND CONCOURS DE POESIES ET DE DESSINS "PROTEGEONS NOTRE TERRE", DES MOTS ET DES DESSINS

SOUS L'AIMABLE PARRAINAGE DE LA FRAPNA DE SAVOIE

Du 20 février au 20 avril 2018

Nombreux lots à gagner

Producteurs, agriculteurs locaux, commerçants de proximité, entreprises soutiennent la démarche de Protection de la Nature, de l'Environnement et du Développement Durable

Adresse : protegeonsnotreterre73@gmail.com. Immeuble Le confluent, Place Antoine Perrier (73110) LA ROCHETTE - Téléphone : 06 44 87 30 58

No pas jeter sur la voie publique- Imprimé par nos soins

MODALITES DU CONCOURS

“PROTEGEONS NOTRE TERRE”, DES MOTS ET DES DESSINS

Plusieurs partenaires engagés dans une démarche de développement durable organisent un concours de poésies et de dessins, dénommé « Protégeons notre Terre, des mots et des dessins », sous l'aimable parrainage de la FRAPNA.

La participation au concours est entièrement gratuite.

Le concours est ouvert à tout public. Il comprendra 3 catégories :

- 1 - Catégorie « jeunes du cycle primaire » de 7 à 11 ans,
- 2 - Catégorie « jeunes du collège » de 11 à 16 ans
- 3 - Catégorie « adultes à partir de 16 ans

Chaque catégorie de public sera divisée en sous catégories : poème ou dessin

Le principe du concours est de rédiger un poème en langue française en vers ou en prose de 20 lignes maximum, (pouvant ou non être illustré) ou de réaliser un dessin figuratif comprenant ou non un petit texte d'accroche sur le thème de la protection de la nature et de l'environnement. (Par exemple un texte ou un dessin exprimant la beauté d'un paysage, mettant en valeur l'harmonie de la nature, (ou son déséquilibre écologique), promouvant l'agriculture biologique, la protection des abeilles, le travail des agriculteurs..etc)

Les textes seront soit dactylographiés sous le format Word avec une police d'écriture libre, ou écrits manuellement sous réserve de lisibilité. La taille des dessins est libre.

Le participant veillera à présenter une œuvre inédite dans le respect des droits d'auteur. Chaque concurrent peut envoyer plusieurs œuvres (textes ou dessins).

Le jury sera composé de personnalités locales engagées dans la démarche des enjeux du Développement Durable et d'experts professionnels (langue française, dessin, peinture).

La liste des lauréats sera publiée dans la presse locale, sur le site de la mairie de La Rochette, et consultable chez tous les commerçants partenaires du concours.

Un courrier d'invitation à la remise des prix sera envoyé à l'adresse personnelle du candidat en cas de participation individuelle ou aux établissements scolaires qui seront chargés de transmettre l'information aux familles (participation collective).

Les lauréats recevront des lots fournis par les partenaires en bons d'achats ou en produits locaux divers en lien avec la thématique du concours. Un seul lot par participation individuelle ou collective sera attribué.

Les œuvres récompensées pourront faire l'objet d'une publication ultérieure papier ou en ligne et pourront être exposées dans des lieux publics ou privés en lien avec le thème de l'environnement et de la protection de la nature. (sans rétribution financière possible des auteurs des œuvres).

Afin d'assurer l'anonymat des œuvres, le nom de l'auteur ne doit en aucun cas figurer sur celle-ci. L'auteur inscrira en haut et à droite de son œuvre un code d'identification composé de trois chiffres et deux lettres (par exemple 456 AB) en indiquant la catégorie à laquelle il concourt « Jeunes du cycle primaire, jeunes du cycle du collège, adultes plus de 16 ans. »

Ce code d'identification sera reporté sur une enveloppe cachetée contenant une fiche complète du candidat (avec nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, date de naissance, son code d'identification et le titre de son œuvre).

L'enveloppe contenant l'œuvre (ou les œuvres) et l'enveloppe cachetée avec le code d'identification (inscrit sur l'enveloppe) et contenant la fiche de renseignements **seront envoyées :**

ENTRE LE 20 FEVRIER ET LE 20 AVRIL.

« CONCOURS PROTEGEONS NOTRE TERRE », des mots et des dessins.

Immeuble le Confluent, Place Antoine Perrier (73110) La Rochette ou être déposées chez les commerçants du centre bourg de La Rochette.

Adresse mail: protegeonsnotreterre73@gmail.com, Téléphone : 06 44 87 30 58



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pontcharra, le 04 avril 2018

Rappel des consignes de tri



Conteneur jaune : **EMBALLAGES**
• Les bouteilles et flacons en plastique
• Les emballages métalliques
• Les cartons et briques alimentaires



Conteneur bleu : **PAPERS**
Tous les papiers



Conteneur vert : **VERRE**
Les bouteilles, pots et bocaux en verre

Les bons gestes de tri

- **Ne pas laver les emballages mais bien les vider** : le lavage est une étape du processus de recyclage
- **Ne pas imbriquer** les emballages pour ne pas gêner la séparation entre les matériaux au centre de tri
- Les bouchons :
 - **Les laisser sur les bouteilles plastiques** : ils se recyclent aussi
 - **Les enlever des bouteilles, pots et bocaux en verres** : les mettre dans le conteneur jaune avec les emballages
- **Trier !**

Retrouvez tous les points de tri sur notre site internet www.sibrecsa.fr

Contact :

04 76 97 19 52 – ambassadeurs@sibrecsa@orange.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pontcharra, le 23 mars 2018

LE COMPOSTAGE SUR LE TERRITOIRE DU SIBRECSA

Le printemps est une saison de réveil pour la végétation. Au jardin, nous profitons des beaux jours pour commencer les semis et plantations. Nous réalisons aussi un grand nettoyage : feuilles, branchages et plantes mortes, tailles, premières tontes...

La majorité de ces déchets végétaux peuvent devenir de l'engrais utilisable dans nos jardins : le compost.

- **Faire du compost chez soi !**

Le compost se réalise en tas ou dans un composteur.

Il est important d'alterner les couches de déchets secs (feuilles mortes, paille, herbes sèches, broyat...) et de déchets humides (déchets de cuisine, herbes vertes). Pour une meilleure dégradation, les déchets sont coupés en morceaux (inférieurs à 20 cm).

Le compost doit être régulièrement mélangé, aéré et rester constamment humide.

Ces actions vont permettre la dégradation par les décomposeurs (vers de terre, champignons, insectes, bactéries...).

- **Utiliser le compost**

- *Avant maturité (3 à 6 mois)*, le compost s'utilise comme paillis au pied des arbres et des cultures. Il protégera le sol tout en libérant ses éléments nutritifs aux plantes.
- *Mûr (6 mois à 1 an)*, le compost s'emploie comme engrais pour les semis, plantations, rempotages.

- **Le SIBRECSA vous accompagne**

Compostage individuel

Le SIBRECSA met à disposition, auprès des habitants de son territoire, des composteurs en bois ou en plastique recyclé au prix de 15€.

Un bioseau est offert pour toute acquisition.

Cette offre est limitée à un composteur par foyer.

Des sessions de formation sont organisées régulièrement.

Compostage partagé

Pour tout projet de compostage collectif (en pied d'immeuble, de quartier), le SIBRECSA propose un accompagnement pour aider à la mise en place et au suivi du site :

- mise à disposition de composteurs collectifs en bois de 600 litres au prix de 20 € ;
- un bioseau gratuit pour chaque foyer adhérent au projet ;
- un totem en bois pour l'affichage des consignes et des informations liées au site ;
- une formation gratuite pour les référents du site ;
- une formation gratuite pour les adhérents au site le jour de la mise en place ;
- de la documentation ;
- un suivi du projet.

- **Pour plus d'informations**

Un doute, une question ? N'hésitez pas à vous renseigner

www.sibrecca.fr

Sur le site internet du SIBRECSA, vous trouverez :

- les prochaines dates de formation
- un formulaire d'inscription pour l'obtention d'un composteur
- des informations sur le compostage



Respect du règlement

"Tout dépôt sauvage de déchets, de quelque nature que ce soit, est formellement interdit sous peine de sanctions pénales." → Art R.635.8 du code pénal, contravention de 5^{ème} classe : 1500 € d'amende.

Il est interdit de brûler à l'air libre des végétaux ou autres déchets, avec ou sans incinérateur individuel
→ Arrêté préfectoral n°2013-322-0020, contravention de 3^{ème} classe : 450€ d'amende.

Contact Presse :

04 76 97 19 52 - info@sibrecca.fr

Prenez la clé des champs

BIENVENUE
à la ferme

5 et 6 MAI 2018

Bienvenue
dans nos fermes®
en Isère,
Savoie
et
Haute-Savoie



www.prenezlacledeleschamps.com

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

isère
www.isere.fr

CONSEIL
SAVOIE
MONT-
BLANC

Groupama

bleu

Mutuelle
Entre nous, c'est humain.

GRUPE
DAUPHINOISE

CA
CA

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
DU SUD-EST
630

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
DU NORD-EST
630

79/74

Je composte, nous compostons ...

Formations gratuites **GUIDE COMPOSTEUR**

Formations pour tous

3 modules

Découvrir ou améliorer
les techniques de compostage

Inscription obligatoire

Formation en salle et sur le terrain

Informations et inscriptions

04 76 97 19 52
info@sibreca.fr



GC - MODULE 1

PONTCHARRA - 26 mars [13h30 - 16h30]

ou
MONTMÉLIAN - 23 avril [13h30 - 16h30]

GC - MODULE 2

PONTCHARRA - 2 mai [13h30 - 16h30]

ou
MONTMÉLIAN - 25 mai [13h30 - 16h30]

GC - SPECIALISATION

PONTCHARRA - 5 juin [18h00 - 21h00]
"Gestion des déchets verts"

ou
MONTMÉLIAN - 25 juin [18h00 - 21h00]
"Gestion des déchets verts"

ou
PONTCHARRA - 1 octobre [18h00 - 21h00]
"Trucs et astuces"

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

SIBRECSA
04 76 97 19 52
www.sibreca.fr



JEUX : Mots croisés par **Danielle BRUNET**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2					X					
3										
4		X							X	X
5					X					
6				X	X		X			
7				X						
8					X			X		
9		X	X			X			X	
10					X					

HORIZONTALLEMENT

1	Sels d'acide
2	Maintenir - Ursidé femelle
3	Temps d'activité
4	Entrées/sorties
5	Organe humain -Sert à peser
6	Commence la robe d'un cheval - Début d'une épargne
7	Téléphone en désordre - Région aride
8	Processeur élémentaire - Petit ruisseau - Du verbe avoir
9	Article contracté - Marque la liaison
10	Marche d'escalier - Intervalle réglable

VERTICALEMENT

A	Espaces sans arbre dans la forêt
B	Département - Vin italien
C	Concerts
D	Met en pieces - Pointe de terre
E	Du verbe être
F	Multiplié par neuf
G	Plante herbacée - Vent du Midi
H	Entrelacée - Possessif
I	Auxiliaire - Coloria
J	Voir anglais - Exposé succinct